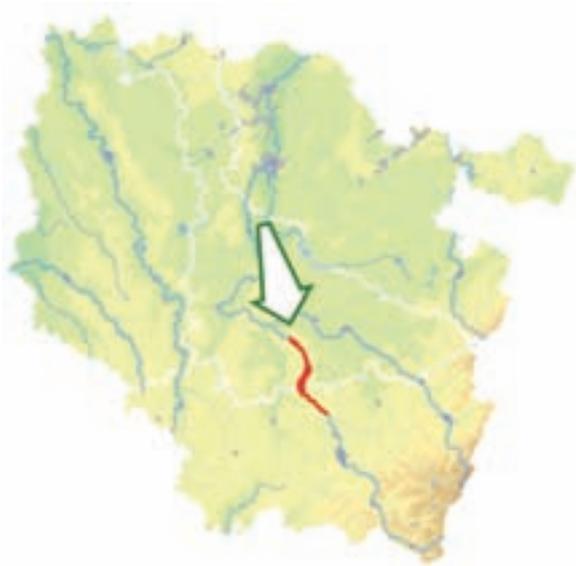




1 La Moselle à Bainville-aux-miroirs © FRANÇOIS SCHWAAB

1	



# Vallée de la Moselle (secteur Châtel - Tonnoy)

**Superficie :** 2 335 ha

**Département :** Meurthe-et-Moselle (et Vosges)

**Maître d'ouvrage :** CRL

**Opérateur :** CSL



## La Moselle sauvage

Le site « Vallée de la Moselle (secteur Châtel - Tonnoy) » comprend une grande partie du lit majeur de la Moselle sauvage. Il s'agit de la partie la mieux préservée du cours de la Moselle, depuis sa source à Bussang jusqu'à la frontière allemande. Le site représente l'un des derniers tronçons de rivière à lit mobile du nord-est de la France où cette dynamique est préservée sur des linéaires significatifs. La Moselle remobilise constamment certaines de ses berges, pour créer à d'autres endroits des dépôts et des atterrissements qui progressivement se végétalisent quand ils ne sont pas eux même remobilisés par les crues. Par ailleurs, les anciens bras, empruntés par la Moselle de manière plus ou moins ancienne, restent en place et constituent autant de mosaïques d'habitats ; ils sont parcourus plus ou moins régulièrement par les crues. La Moselle est susceptible également de se déplacer sur de nouveaux tracés épousant plus ou moins certains de ces bras. Sur plusieurs secteurs, des changements de lits se produisent donc avec de nombreuses situations de transition passant par une multiplication de lits secondaires, qui prennent progressivement une part de plus en plus importante du débit de la rivière.

Dans ce site, la Moselle présente une dynamique fluviale peu perturbée permettant le maintien, l'entretien et la création permanente de milieux naturels très diversifiés :

- Dans le cours de la rivière se développent des herbiers\* à renoncules (*Habitat 3260*).
- La divagation permanente de la rivière génère des bancs de sables et de graviers colonisés par une végétation pionnière\* (*Habitat 3270*) ainsi que de nombreux bras morts bien végétalisés (*Habitat 3150-4*).
- Les forêts alluviales\* (*Habitat prioritaire 91E0*) se déclinent en trois faciès\* : la saulaie arborescente\* à Saule blanc (*Habitat prioritaire 91E0-1*) et l'aulnaie-frênaie à hautes herbes (*Habitat prioritaire 91E0-11*) qui sont majoritairement en bon état de conservation, ainsi que la frênaie-ormaie continentale à Cerisier à grappes des rivières à cours lent (*Habitat prioritaire 91E0-10*) qui est, pour la plus grande superficie, en état de conservation moyen.
- Sur les terrasses alluviales\*, les prairies mésotrophes\* de fauche (*Habitat 6510*) et les pelouses sableuses du Mesobromion (*Habitat 6210*) sont exploitées par l'agriculture. Un cortège varié et coloré de plantes protégées égale les prairies et les ripisylves\* : la Scabieuse des prés, la Spirée filipendule, l'Orchis brûlé, le Botryche lunaire, l'Ophioglosse vulgaire, la Stellaire des marais, la Nivéole printanière.

Il est logique que l'originalité et le degré de conservation des habitats naturels soient à l'origine d'une diversité faunistique intéressante. Une dizaine d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » sont ainsi représentées sur le site :

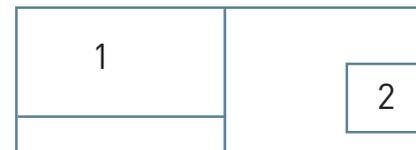
- Le Castor d'Eurasie est l'espèce emblématique de la Moselle sauvage. Depuis 1983, date des relâchés effectués par le GECNAL, plus de cinquante familles se sont installées dans le site.
- Les Chiroptères sont également bien représentés : le Petit rhinolophe et le Vespertilion à oreilles échancrées ont colonisé une ancienne maison éclusière et, en limite du site, une ancienne carrière de gypse est utilisée comme gîte de transit, voire d'hibernation, par différentes espèces, dont le Grand murin.
- Le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune ne sont que rarement observés dans la vallée, les inondations fréquentes ne leur permettant pas de s'installer durablement.
- La Lamproie de Planer, la Loche de rivière, la Bouvière et le Chabot commun sont bien représentés dans le réseau hydrographique de la vallée.
- Parmi les insectes, le Cuivré des marais fréquente les prairies humides ; cependant, le Damier de la Succise qui était mentionné sur ce site n'y a pas été revu lors des derniers inventaires.

De plus, de nombreuses autres espèces d'insectes ne figurant pas dans les annexes de la directive, sont représentées dans ce site : près de 20 espèces d'Odonates y ont été identifiées, la présence, sur les pelouses sableuses d'Orthoptères habituellement observés sur les pelouses calcaires, comme le Dectique verrucivore et le Criquet des larris, a été constatée, un cortège singulier d'Orthoptères et de Coléoptères inféodés aux bancs de graviers, avec l'Œdipode aigue-marine et l'Œdipode turquoise, et un cortège d'insectes aquatiques tout à fait remarquable ont été découverts.

Le site Natura 2000 n'a pas été désigné au titre de la directive « Oiseaux » ; cependant, la diversité des habitats permet à de nombreuses espèces de s'y installer pour nicher ou, lors de leur migration, d'y faire halte : plus d'une centaine d'espèces utilisent le site. L'Hirondelle de rivage, le Petit gravelot, le Chevalier guignette et le Martin pêcheur sont les hôtes des rives et des berges. La Pie-grièche écorcheur, la Huppe fasciée, le Torcol fourmilier et l'Hypolaïs polyglotte fréquentent les formations buissonnantes. La plupart des pics, le Milan noir ainsi que la Bondrée apivore sont nicheurs dans les ripisylves\* et les boisements. Enfin, le Pipit farlouse, le Bruant proyer, la Rousserolle verderolle et le Tarier des prés nichent probablement dans les prairies et les milieux ouverts. La vallée constitue également une étape migratoire importante pour le Balbuzard pêcheur, l'Aigrette garzette, la Guifette noire et de nombreux limicoles.



1 Noces à Bainville-aux-miroirs © FRANÇOIS SCHWAAB  
2 La Spirée filipendule © DELPHINE JUNG



## Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Vallée de la Moselle (secteur Châtel - Tonnoy) » se déploie sur un tronçon d'une trentaine de kilomètres du lit majeur de la Moselle entre Châtel-sur-Moselle dans les Vosges et Tonnoy en Meurthe-et-Moselle.

La fonctionnalité de la rivière fournit de nombreux services à la collectivité. En premier lieu, le site contribue à l'expansion des crues et donc à la régulation des débits en aval, au soutien des étiages\* ainsi qu'à la dissipation des érosions et de l'énergie du cours d'eau très forte sur ce secteur situé à la sortie du massif vosgien. Il présente également une forte capacité d'autoépuration et de recharge des nappes alluviales\* lors des crues, ce qui permet le captage de ressources de qualité à faible profondeur pour l'alimentation en eau potable des communes du secteur. Enfin, il constitue un site d'intérêt écologique et paysager majeur pour la Lorraine.

Les extractions de matériaux qui ont eu lieu dans le lit mineur de la rivière jusque dans les années 1980, puis dans le lit majeur jusqu'en 2011, sont les événements les plus perturbants pour l'équilibre de la Moselle et donc, pour les milieux naturels et les espèces représentés dans la vallée. Le Schéma Départemental des Carrières de Meurthe-et-Moselle a considéré dès le début des années 1990 que l'extraction de matériaux sur ces secteurs était très difficilement compatible avec la préservation de l'écosystème\* et de l'ensemble des services qu'il rend. Cette activité économique aurait nécessité la suppression de la mobilité de la rivière, avec des conséquences désastreuses sur les écosystèmes\* et sur le niveau et la qualité de la nappe alluviale.

L'agriculture est l'une des principales activités économiques de la vallée et l'un des objectifs à atteindre est de favoriser l'extensification des pratiques agricoles sur cette zone. Dans ce cadre, des Mesures Agro-Environnementales\* Territorialisées ont été proposées en 2008 et en 2009 aux agriculteurs concernés. Elles ont permis de préserver plus de 400 ha, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité, à la protection de la ressource en eau et à la sauvegarde du patrimoine paysager.

Les autres types de milieux, tels que les forêts alluviales ou les bancs de graviers, sont directement dépendants de la dynamique de la rivière et doivent être laissés à leur évolution naturelle. Cette dynamique, qui constitue le moteur du fonctionnement et le support de la biodiversité est donc essentielle et plusieurs actions sont menées pour trouver un compromis entre sa préservation et la protection des « points durs » existants, comme les routes, les ponts et d'autres équipements publics, liés aux aménagements et aux activités d'origine humaine.

### La protection de la Moselle sauvage

Dès 1991, des réflexions ont été menées, associant de nombreux partenaires, notamment le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL), le Conseil Régional de Lorraine, l'État, ainsi que les Conseils Généraux et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Des études préalables ont pu être réalisées, suivies d'une longue phase de concertation avec les différents acteurs. Ces démarches ont débouché sur la mise en œuvre d'un vaste programme de maîtrise foncière par des baux emphytéotiques\* sur les terrains communaux au profit du CSL pour une durée de 60 à 99 ans. Ces actions ont été réalisées dans le cadre du programme ACNAT-LIFE « Vallées Alluviales du Nord et de l'Est de la France » LIFE92 NAT/F/012800 et ont pu bénéficier à ce titre d'une aide financière de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région Lorraine et des Conseils Généraux. Ce sont ainsi 360 ha qui sont aujourd'hui durablement préservés et gérés par le CSL et des opérations ponctuelles de maîtrise foncière sont toujours en cours, afin d'accroître la superficie protégée.

La partie du site couvrant les 360 ha protégés par le CSL a été classée en Réserve Naturelle Régionale par le Conseil Régional de Lorraine le 22 décembre 2006, reconnaissant ainsi sa haute valeur patrimoniale ; le CSL est mandaté pour en être le gestionnaire.

Ce classement va permettre :

- d'améliorer la connaissance du site grâce au financement d'inventaires spécifiques,
- de poursuivre les opérations engagées, notamment en ce qui concerne la mise en place de Mesures Agro-Environnementales\* Territorialisées,
- de créer un statut juridique de protection sur ce vaste ensemble,
- de renforcer les protections existantes, comme les périmètres de captage, etc.
- de mettre en place une stratégie de valorisation à la hauteur de la qualité du site, en encadrant une fréquentation souvent anarchique.

## Habitats représentés dans ce site

3260 3270 6210 6510 91E0

## Espèces représentées dans ce site

1060 1065 1096 1134 1149 1163 1166 1193 1303 1321 1337

## Documentation

CSL – AUMAÎTRE D. & JUNG D. (2009)

CSL – JUNG D. (2010)

